

Le bureau académique du SNUEP-FSU vous souhaite de bonnes fêtes et de très bonnes vacances.

Un conseil syndical académique très actif

Le CSA s'est réuni le 5 décembre 2017 au lycée hôtelier de Talence dans une période cruciale pour l'avenir de l'EPP où le gouvernement, avec les partenaires sociaux, prépare une nouvelle réforme de l'apprentissage.

Cette réforme ne ressemblera pas aux autres car elle aura des conséquences négatives sur la voie professionnelle scolaire. Nous en sommes sûrs si nous ne réagissons pas.



Ce fut l'occasion pour Sigrid Gerardin, Co-secrétaire générale du SNUEP d'exposer les enjeux économiques et politiques de cette réforme. Un débat riche et fructueux s'est ensuite installé sur l'importance d'un enseignement professionnel par la voie scolaire.

A la fin de ce Conseil, un moment fort a été réservé à la présentation du Bulletin académique n°200 ainsi qu'à sa distribution militante.

Le Conseil supérieur de l'éducation rejette deux projets de décret sur le redoublement et le rôle du conseil de classe au lycée

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 14 décembre 2017 a examiné le projet de décret portant sur le redoublement. Il a été rejeté par 42 voix contre, 11 voix pour et 13 abstentions

Le projet de décret sur le rôle du conseil de classe, modifié dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur, a recueilli un avis négatif avec 31 contre, 22 voix pour et 14 voix en abstention.

Audience M. Blanquer sur l'EPP sous statut scolaire à la demande de la FSU.

Etaient présents au nom de la FSU : Bernadette Groison (SJ de la FSU), Jean Marie Leboiteux (SNETAP) et Sigrig Gérardin Co-secrétaire générale du SNUEP. Le Ministre était accompagné par Mme. Bourhis, Conseillère sociale.

La Secrétaire générale de la FSU a fait l'intro en balayant des problématiques VP scolaire

- Réforme de l'Apprentissage et ses conséquences sur la voie scolaire.
- Pondération : les PLP en ont été exclu-es, nécessité de remédier rapidement à cette inégalité.
- FDE : nécessité de mettre en place des GT sur FI et pré-recrutement.
- Les non titulaires : très présent-es dans la VP. Qu'est-ce qui est prévu ?
- Pas de calendrier sur la mission Calvez/Marcon

Problématiques supplémentaires soulevées par le SNUEP

- L'apprentissage : des précisions sur les GT (les DIMA, les positions tranchées des branches pro, Régions, organisations patronales...). Il y a de fortes inquiétudes sur le terrain. La revalorisation de la VP pour l'instant ne consiste qu'en une revalorisation de l'apprentissage. On ne parle jamais de la VS.
- Rappel de nos lignes rouges (mixage des publics et des parcours). Le mixage des parcours sera développé mais pas les publics.
- Nous n'avons même pas de calendrier pour la VS alors que la commission est mise en place. Nous n'avons même pas officiellement les thèmes. Or des mesures seront effectives dès la rentrée. On ne peut pas travailler comme ça. Il y a urgence à confronter vos propositions aux connaissances « terrain » de la profession.
- Pour le SNUEP : les mesures qui seront arbitrées doivent impérativement en amont être évaluées en fonction de leurs impacts possibles sur les conditions de travail des collègues et d'accueil des élèves. Le travail enseignant est dur en LP et les tensions sont palpables.
- Il faut tirer un bilan aussi de ce qui fonctionne et surtout ne pas généraliser ce qui ne fonctionnent pas. Ne pas reproduire certains dispositifs inopérants en BP pour les instaurer en CAP : ex : globalisation horaire, EGLS, nom de diplôme qui ne signifie rien...
- Nécessité de mettre en œuvre la pondération qui est vécue comme une véritable injustice sur le terrain et qui l'est de fait.
- Nécessité de dédoubler plus et de réduire les effectifs surtout en tertiaire.
- Attention à la carte des formations c'est un enjeu important : les branches sont déterminées. L'Etat doit reprendre la main. On en peut laisser les branches les construire seule ou les régions continuer leur adéquationisme – délaissant de fait les filières où l'emploi est faible à l'école. Le pb des affections par défaut peut se régler progressivement si les demandes des jeunes sont enfin prises en considération.
- Prendre des mesures urgentes sur : Orientation/affectation, essentiel pour faire réussir les jeunes et lutter contre le décrochage.
- Besoin de GT spécifiques sur les recrutements, les pré-recrutement et la formation des PLP. 30% des stagiaires ne bénéficient d'aucune formation.

Réponses du Ministre

- Les réformes sont imbriquées (sup, bac, apprentissage, VP) vision systémique et interdépendante d'une inspiration commune.
- On va développer l'apprentissage ET la voie scolaire : les 2 ne s'opposent pas (on a encore du boulot... !)
- Des bacs pros seront créés, d'autres sont voués à disparaître, d'autres encore à évoluer. On doit viser la cohérence. Il y aura aussi des créations de BP métiers du sport et des BTS aussi pour désengorger les STAPS.
- « On va créer de la modernité pédagogique pour changer l'image des LP. » Après les remarques de Sigrig Gérardin sur l'innovation pédagogique existante dans les LP depuis longtemps mais entravée par les réformes, réponse : « Oui mais on va systématiser et médiatiser les pratiques, on va les rendre positives : ce qui rendra plus attractif les LP. » Wait and see comme on dit Outre-Manche !
- On va aussi intégrer du numérique de façon massive. Nous suivons de près PROFAN, 110 lycées sont dans l'expérimentation. On regarde aussi du côté de FABLAB.
- Les campus : « on s'appuiera beaucoup sur la réussite des campus et la présence des entreprises. Même si le nom est dévoyé. Il faut avoir une stratégie d'attractivité pour faire de l'orientation positive. »

Compte rendu de la journée du 15/12 sur les États Généraux des Segpa dans l'académie

Une cinquantaine d'enseignants de tout corps (PLP, PE, PLC, directeurs, inspecteurs) étaient présents au lycée Jean Moulin de Langon, pour échanger sur les conséquences de la mise en place de la circulaire 2015 et faire remonter les revendications auprès du ministère



Le bilan dressé par les collègues est le suivant :

- baisse des effectifs et pression des DSDEN pour que l'académie se situe sur la moyenne nationale.
- une centaine de dossiers d'affectation rejetés par les DSDEN- des affectations par défaut suite au manque de places en établissement spécialisé (ITEP, IME)
- un nombre important d'élèves d'ULIS en intégration dans les classes de segpa (une note de la DSDEN demandant l'inclusion de ces élèves en classe de collège devrait limiter ce principe)
- inscription automatique de tous les élèves au DNB Pro avec une obligation de résultats
- nombre d'élèves par classe non limité
- difficultés d'orientation post 3^{ème} dues à de nombreuses fermetures de formations de niveau V en LP et leur transfert en apprentissage
- pas d'injonction concernant l'inclusion des élèves en classe de sixième collège mais un bilan de ces actions est effectué, ce qui laisse présager que ce dispositif sera répandu sur l'ensemble des segpa,
- diminution des départs en formation des enseignants
- appauvrissement du contenu de la formation du CAPPEI- manque de transparence sur les budgets alloués à la segpa malgré la recommandation de fléchage de celui-ci dans la dgh du collège
- il est demandé à des collègues de vendre des objets confectionnés pour financer les activités pédagogiques
- dégradation des conditions de travail
- baisse de la rémunération pour certains collègues

Indemnités :

- l'indemnité pour les personnels exerçant en enseignement spécialisé d'un montant de 147,08 euros par mois a été versée au mois de novembre avec le rattrapage des mois de septembre et octobre
- l'indemnité pour fonction particulière d'un montant de 70,34 euros par mois devrait être régularisée en décembre.

En conclusion

La nouvelle circulaire 2015 prend en compte l'utilité de l'enseignement adapté dans le système éducatif, mais accentue le tout inclusif, l'individualisation des parcours et délaisse l'esprit collectif nécessaire au fonctionnement de la société. Nous sommes exposés à une marchandisation des individus avec des missions relevant de l'EN données au privé comme le montre le recrutement d'AESH sous statut autoentreprise dans certains endroits.

Un bilan national sera réalisé le 11 janvier à Paris et une boîte mail egpa.fsu.aquitaine@orange.fr est à la disposition des collègues pour déposer des témoignages ou poser des questions.

Marie-Pierre Saura

Conseil technique académique (CTA) 8 décembre 2017

Déclaration de la FSU

Ce CTA a été présidé par le Secrétaire-Général qui a ouvert la séance en l'absence du Recteur pour « raisons impondérables personnelles ». Nous traiterons ici que les points concernant la voie professionnelle.

Carte des ULIS et UP2A

Pour les UP2A, les IA ont répondu aux différentes questions qui avaient été posées par la FSU en GT. L'IA 24 a expliqué que la fermeture à Henri IV Bergerac s'explique par le fait que les familles arrivant sur le CADA de Bergerac sont rapidement transférées au CADA de Périgueux, plus les effectifs chargés à Bergerac, d'où le transfert sur le LP de Périgueux. Sur Ribérac, une classe pour les enfants du voyage va évoluer en classe pour allophones. Elle a enfin ajouté qu'elle donne des HSE et des dispositifs, moins lourds que les UP2A, notamment en LP. En Gironde, l'IA a dit qu'il fallait les saisir dès qu'il y a connaissance d'une situation d'élèves allophones non pris en charge. L'IA 33 consacre à la prise en charge de ces élèves 41 ETP, 7000 HSE et 3 UP2A supplémentaires en 2018. Elle a confirmé que le choix d'EPLÉ favorisés pour ces nouvelles ouvertures (Cassignol et Magendie) était délibéré. Sur le 47, à la question de savoir si les ouvertures d'UP2A et ULIS prévues à Ducos du Hauron ne faisaient pas trop pour un même EPLÉ, l'IA a répondu qu'il s'était posé la question mais qu'il y a un problème de place dans les autres collèges. Sur le 64, sur l'ouverture d'une UP2A à Gélès et les besoins importants sur l'agglo de Pau, l'IA a répondu que la pression sur Pau était surtout sur le secteur professionnel, d'où le transfert du DIPA de de Gélès sur St Cricq. La demande d'Oloron n'a pas été retenue cette année mais on verra l'an prochain. La FSU a demandé qu'un travail commun soit mené avec les services de santé départementaux car les jeunes accueillis en UP2A souffrent souvent de séquelles post-traumatiques car ils viennent de pays en guerre. L'IA 47 a alors évoqué une expérimentation menée avec la Maison des Jeunes à Agen pour accompagner ces élèves. M. Gérin a dit que ce travail pouvait être fait par les IA avec les Préfectures et Départements et que le Rectorat allait essayer aussi de se pencher sur la question. Sur les ULIS, un rectificatif a été distribué sur place : dans les Landes, c'est le collège de Peyrehorade et non plus celui de St-Sever qui va accueillir une des nouvelles ULIS créées. M. Gérin a fait remarquer que malgré la hausse démographique l'Académie fait des efforts importants sur ces deux dispositifs.

Dispositifs UPE2A : LP Hélène Duc BERGERAC, EREA TRELISSAC, LP COULAURES, LP Estève MONT DE MARSAN, LP GELOS.

Dispositifs ULIS : Doublement capacité LP SAINT ANDRE DE CUBZAC, EREA SAINT PIERRE DU MONT.

Vote : 8 POUR (FSU-UNSA), 2 REFUS DE VOTE (FO)

Suite Page 5

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**

Additif à la Carte des Formations

Il s'agit de propositions d'augmentation de capacités d'accueil en BTS dans le cadre du Plan Etudiant et de l'accueil de la génération 2000 : + 245 places. Le travail a été fait sur la base des constats des effectifs, des taux d'attractivité des BTS. Ce sont les BTS tertiaires qui sont le plus impactés par ces augmentations. Tout cela en concertation avec la Région et sous réserve d'expertise des locaux et des équipements. La FSU a demandé les effectifs d'étudiants arrivant d'autres formations, les modalités d'expertise des locaux et leur calendrier. Le SAIO a répondu qu'il y avait environ 200 étudiants qui arrivent en BTS après un échec en 1ère année de supérieur, et 5 à 600 qui arrivent après une autre formation. Le DAFPIC lui a dit que l'expertise a déjà commencé et qu'elle devait être finie entre le 15 et le 30 janvier. D'autre part, il a précisé qu'il s'agissait d'augmentation sur les formations déjà existantes et pas d'ouvertures de nouvelles formations. A la question de savoir si les places vacantes seraient données à des apprentis et donc un développement de la mixité des publics, le DAFPIC a répondu qu'il ne pouvait pas y avoir d'apprentis si cela n'avait pas déjà été voté à la Région en novembre dernier. La FSU a rappelé que l'accueil d'apprentis était également conditionné par le vote en CA d'une convention entre lycée et CFA. Le DAFPIC a confirmé. Enfin sur Brémontier, les remontées sur le BTS dont les capacités doivent augmenter ne sont pas les mêmes pour la FSU et l'UNSA... A voir après expertise !

LP Emile Combes BEGLES 1BTS2 TRANSPORT ET PRESTAT. LOGISTIQUES de 18 à 35.

LP Hôtelier Industriel Tertiaire ARCACHON 1BTS2 TOURISME de 18 à 35.

Vote : 8 POUR (FSU-UNSA), 2 REFUS DE VOTE (FO)

En question diverse, le rapprochement (fusion ?) des LP COULAURES et THIVIERS a été abordé.

Il nous a été précisé que : « le terme à employer pour l'instant est "RAPPROCHEMENT", même si l'objectif à terme est la fusion... même si elle ne semble pas d'actualité pour le moment ! L'échéancier n'est pas maîtrisé. Le rapprochement se fera dans un cadre qui n'est pas dans une contrainte économique, à effectifs constants, en gardant 2 chefs d'établissements. Les 2 lycées sont en baisse d'effectifs et deviennent concurrents. »

L'exemple des deux troisièmes Prépa Pro, une classe dans chacun des LP, a été cité par Mme LAPORTE DASEN Dordogne.

Mme LAPORTE a précisé :

« Il n'est pas envisagé une DGH commune dès la rentrée 2018 et la fusion n'a pas été évoquée lors de mes visites dans les 2 CA. »

Elle a rajouté que les 2 chefs d'établissements n'avaient pas la même vision des choses, celui de Chardeuil étant le plus inquiet. (NDLR : c'est celui dont l'établissement devrait se faire absorber !).

Mme LAPORTE a rajouté qu'elle était prête à rencontrer les équipes des 2 LP ; c'est la proposition qu'elle a faite dans les 2 CA. Tout ceci sur fond de vote CONTRE très clair au dernier CA de THIVIERS (4 POUR, 3 ABSTENTIONS, 12 CONTRE).

Le DAFPIC a rajouté qu'il passerait avec les IEN dans les 2 établissements en janvier pour discuter avec les équipes pédagogiques.

Dès les premières alertes des collègues, nous avons relayé leurs inquiétudes auprès de Monsieur le Recteur lors de notre audience du 17 octobre 2017.

Comme on le voit dans d'autres régions, nous devons rester extrêmement vigilants et combatifs, car des lycées professionnels sont menacés de fermeture. Le vote au CA de Thiviers nous conforte dans nos convictions.

Jean-Luc Massias

Le Ministre de l'EN souhaite une "carrière plus ouverte" sur le "critère du mérite" pour les enseignants

Interrogé sur RTL, le 10 décembre 2017, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé que les enseignants doivent avoir "des perspectives de carrière". Leur carrière doit être "plus ouverte" selon "des critères", dont "celui du mérite", avance-t-il. "Nous devons faire toute une série de choses pour améliorer la qualité de vie professionnelle de nos enseignants", poursuit-il alors qu'une partie de mesures du PPCR est reportée d'un an. Le ministre ajoute que la gestion des ressources humaines va aussi aller "dans le sens de plus d'équité".

Cette notion de « mérite » pose beaucoup de problèmes, car elle est source de division des équipes. Dans les lycées professionnels, les enseignants et les autres personnels ont besoin de la considération, d'une gestion efficace des conditions de travail et enfin d'une augmentation des salaires.

Stage régional : « La classe ouvrière, c'est pas du cinéma »

Comme chaque année le stage régional « **La classe ouvrière, c'est pas du cinéma** » sera organisé les 07, 08 et 09 février 2017, il entre dans le cadre de stage de formation syndicale, donc la demande à déposer un mois à l'avance : [Programme et inscription](#)

Détachement vers les administrations et établissements publics

[La note de service n° 2017-181 du 5-12-2017](#) (BO n°43 du 14 décembre 2017) précise les règles relatives au détachement des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère de l'éducation nationale, notamment vers les administrations et établissements publics relevant d'autres ministères, les collectivités territoriales, et établissements publics territoriaux, ainsi qu'auprès d'organismes privés dans le cadre d'une mission d'intérêt général ou de recherche, du secteur associatif, etc.

Orientation vers le supérieur

Alors que le projet de loi Vidal "relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants" ne devrait pas être adopté avant le mois de février 2018, notre ministère, en dehors de tout cadre légal, demande aux établissements de faire remonter des "attendus" pour chacune des formations de licence d'ici le 17 janvier.

Il demande également aux recteurs de fixer des capacités d'accueil après concertation avec les établissements (elles ne devraient pas être inférieures à celles de l'année en cours). La sélection généralisée telle que l'impose le gouvernement n'est pas la solution pour accueillir et faire réussir les bacheliers dans l'enseignement supérieur, bien au contraire !

De l'argent public qui sert à creuser les inégalités

L'OCDE introduit cette année une autre dimension la possibilité de réduire les écarts après l'école dans le cadre de la formation professionnelle. Et là aussi la France se distingue par le maintien des inégalités car encore plus qu'ailleurs, cette formation est accordée aux plus diplômés et aux personnes ayant un emploi au lieu de favoriser les moins diplômés et les salariés demandeurs d'emploi.

Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) du 14 décembre 2017

Un seul point à l'ordre du jour : convention quinquennale type portant création d'un CFA pour la période 2018/2022

Présentation par le responsable région du dossier :

Cette convention régit les rapports entre la région et les CFA. Elle est étudiée dans le cadre Nouvelle Aquitaine pour harmoniser les pratiques entre anciennes régions. C'est la mise en œuvre de la nouvelle politique en faveur de l'apprentissage, le développement de la « culture » de l'apprentissage, son développement qualitatif et quantitatif. Lutte contre les ruptures de contrats, suivi des apprentis, sécurisation des parcours, objectifs qualitatifs sur l'accompagnement pédagogique et culturel. La convention affiche la volonté de développer les partenariats CFA/organismes de formations/entreprises/EPLE. Côté financement, l'enveloppe est de 226 millions d'euros, dont 116 pour le fonctionnement des CFA. La convention prévoit des modalités de financements incitatifs au développement de l'apprentissage. Ainsi, il est prévu de donner un malus jusqu'à 10% sur la dotation de fonctionnement CFA qui n'atteint pas les objectifs, et un bonus jusqu'à 5% pour ceux qui sont particulièrement brillants sur les objectifs. Le SPRO sera mis à contribution pour mieux orienter vers l'apprentissage.

L'UIMM / MEDEF est ensuite intervenu pour dire toute sa satisfaction sur ce projet de convention. Toutefois, il a comme d'habitude exprimé son opposition à la mixité des publics apprentis/scolaires. Il a également exprimé le fait que la lutte contre l'illettrisme – prévu dans la convention - devait se faire jusqu'aux plus hauts niveaux de qualification : il a de nombreux témoignages de chefs d'entreprises qui constate des grandes difficultés en expression écrite, assimilables pour lui à de l'illettrisme, de la part d'ingénieurs ou autres cadres supérieurs.

Observations et remarques de la FSU : Certes il y a de bonnes choses dans cette convention : lutte contre les ruptures de contrat, amélioration du suivi des apprentis et de la qualité de formation. **MAIS** il n'est pas acceptable que cette convention exprime, dans son préambule et dans toutes ses parties, **la volonté de la région de privilégier l'orientation vers l'apprentissage**. C'est une chose que les jeunes puissent choisir la voie de l'apprentissage et c'en est une autre de promouvoir ou privilégier cette voie. La FSU considère que cette convention affiche clairement un choix politique de réorientation du système de formation professionnelle, du scolaire vers l'apprentissage. Pour la FSU, l'apprentissage est un système à accès inégalitaire du seul fait qu'il est soumis comme tous les contrats de travail, à un recrutement par les entreprises. Les EPLE acceptent TOUS les élèves, eux. Et les conditions faites aux apprentis, au-delà de la rémunération, sont bien plus avantageuses que celles faites aux scolaires : Aide au transport entre 50 et 300 €, aide à l'équipement entre 110 et 360 €, prise en compte des années d'apprentissage en annuités retraite.

En vrac, quelques points contestables de cette convention :

- Création UFA : ce point concerne les conventions signées entre CFA et EPLE pour faire de l'apprentissage, soit en section autonome soit en mixité de publics. J'ai dénoncé le flou sur les conditions de financement. Il est bien prévu la participation financière de l'EPLE aux charges de gestion CFA (article 7) mais c'est totalement flou sur la participation du CFA aux charges de fonctionnement de l'EPLE (viabilisation notamment).

- **Mixité des publics et parcours**

- **Dispositif DIMA en concurrence avec les 3^{ème} prépa pro.**

- **Remise en cause des contenus des diplômes :** « le CFA doit prendre en compte, au-delà des référentiels officiels, les besoins des employeurs en adaptant et faisant évoluer, le cas échéant, le contenu des formations »

- **Expérimentation de mixité des parcours bac pro et BTS.**

- Calcul de la dotation de fonctionnement des CFA et le système « bonus/ malus » en fonction des objectifs (p50 – voir les objectifs p70) : cela va booster les CFA pour tenir l'objectif d'augmentation des effectifs, mixés ou pas. Et imaginez le transfert d'un tel système sur nos LP et LT !

Ensuite, pour faire très court, le ton de la réunion s'est sérieusement dégradé (le DAFPIC est venu ensuite me faire ses excuses pour m'avoir coupé la parole...). Mon intervention a déclenché un tas de réactions, plutôt agressives, de la part des chambres des métiers et des patrons, tout en déformant largement mes propos. Le constat est inquiétant : **un discours qui n'est pas favorable à l'apprentissage n'est plus accepté dans ce type d'instance**. La FSU est totalement isolée...et ça a été très dur à vivre pour son représentant.

On est ensuite passé aux votes : 1 vote contre : la FSU, 2 abstentions (je pense que c'est la CGT et la CFDT mais je n'en suis pas certain, je ne connais pas tout le monde), et tous les autres Pour.

Alain Leurion (FSU)